PARIS RENFORCE SES MESURES
EN FAVEUR DES FAMILLES MONOPARENTALES

Depuis 2001, la Ville de Paris mène une politique ambitieuse en faveur des familles en général, et des familles monoparentales en particulier.

En effet, **à Paris :**

- **27,6% des familles sont des foyers monoparentaux** contre 20,3% pour la France entière ;
- **plus de 33% de ces foyers monoparentaux vivent dans les quartiers politique de la ville** (par exemple : 47% de familles monoparentales dans le quartier de la Porte de Vanves - 14ème) ;
- **85% familles monoparentales sont des mères avec leurs enfants.**

La Ville a d'ores et déjà créé différentes mesures en faveur de ces familles monoparentales avec notamment :

- différentes aides pour le **logement**, l'**énergie**, la **garde d'enfants à domicile**… pour lesquelles la Ville de Paris consacre près de **25 millions d'euros ;**
- des **abattements fiscaux qui représentent près de 10 millions d'euros.**

Face aux difficultés que rencontrent de nombreuses familles monoparentales, la Ville de Paris a décidé de renforcer encore ses actions. Une mission d'information et d'évaluation (MIE) mandatée par la Ville a remis au maire, le 15 avril dernier, un rapport et des propositions pour mieux répondre aux besoins de ces familles.

Bertrand Delanoë propose donc au Conseil de Paris des 16 et 17 mai 2011 un ensemble de mesures en faveur des familles monoparentales afin de :

- mieux répondre à leurs besoins en matière de garde d'enfants ;
- permettre le départ en vacances des enfants et de leur famille ;
- accentuer l'effort en faveur de l'insertion professionnelle des femmes ;
- développer les solidarités de voisinage ;
- étudier un renforcement de l'aide au logement.

Pour mieux répondre aux besoins en matière de garde d'enfants, la Ville propose :

- **de donner une priorité aux familles monoparentales dans l'obtention d'une place en établissement petite enfance**

Le règlement municipal va désormais prévoir que la **monoparentalité** soit l'un des **critères de priorité pour obtenir une place dans les établissements de la petite enfance** (crèches collectives, crèches familiales, haltes garderies, jardins d'enfants…) de la Ville de Paris.

- **de prendre en compte les horaires décalés des parents en situation de monoparentalité**

La Ville de Paris tient compte des contraintes d'horaires de nombreux parents, en particulier en situation de monoparentalité qui, sans un aménagement des horaires des modes de garde, ne pourraient concilier vie professionnelle et vie familiale. Aujourd'hui, **la plupart des arrondissements parisiens disposent d'au moins une crèche à horaires décalés**.

Pour poursuivre dans cette voie, **la Ville engagera différentes expérimentations** :

- **un dispositif d'accueil tôt le matin dans plusieurs écoles du 12ème arrondissement** sera mis en place dès septembre 2011, en portant une attention particulière aux enfants des familles monoparentales modestes. Un bilan sera réalisé fin 2011, en vue d'une généralisation à l'échelle parisienne début 2012.
- **« PEDIBUS », un ramassage scolaire à pied** sera mis en place à la rentrée 2011 pour accompagner les enfants sur le trajet domicile école lorsque celui-ci présente des risques particuliers (traversées dangereuses, chantiers sur le parcours…). Cette solution originale bénéficiera en particulier aux enfants des familles dont la mère ou le père doit partir travailler tôt le matin ou tard le soir.
- des **initiatives innovantes** permettant d'offrir aux familles monoparentales un mode de garde en horaires décalés seront soutenues par la Ville. Par exemple, l'association **« Môm'Artre »** offre non seulement un **mode de garde sur le temps périscolaire** mais aussi un **accès à la culture** dans un cadre éducatif. Cette association dispose de deux antennes dans les 18ème et 20ème arrondissements. Une nouvelle antenne ouvrira ses portes sur le site Pelleport (19ème/20ème) à la rentrée 2011 et d'autres projets sont à l'étude (12ème et 14ème).

Pour permettre le départ en vacances des enfants et de leur famille : la Ville de Paris intensifie son aide

La Ville de Paris **intensifie son aide au départ en vacances pour les familles monoparentales, en augmentant de 20% les subventions versées à deux associations** :

- « Renouveau vacances », qui s'adresse aux familles monoparentales les plus modestes ;
- et « Vacances et familles », qui intervient pour des familles en grande difficulté (dont 70% sont des familles monoparentales).

D'ores et déjà, la Ville de Paris offre diverses solutions pour que les familles parisiennes puissent partir en vacances : **vacances arc-en-ciel**, **séjours aventures des centres de loisirs d'été**, **« Paris jeunes vacances »**, **« Ville vie vacances »** (en partenariat avec l'Etat) ou **« Les oubliés des vacances »** (avec le Secours populaire).

Pour accentuer l'effort en faveur de l'insertion professionnelle des femmes : la Ville renforce le suivi individuel

Pour ces foyers (dont 85% sont des mères avec leurs enfants) qui ne peuvent disposer que d'un salaire, il est vital que la mère puisse accéder à l'emploi. C'est pourquoi l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA en situation de monoparentalité constitue une priorité pour le Département de Paris. La Ville de Paris a donc décidé :

- **de faire bénéficier à 1300 Parisiens en situation de monoparentalité (contre 1000 précédemment) d'un accompagnement individualisé vers l'emploi pour la période 2012-2015,** dans le cadre de son programme départemental d'insertion**.** Cinq associations titulaires mandatées par la Ville sont en charge de cet accompagnement.
- **de mettre en place un parcours sur mesure pour 100 femmes par an en situation de monoparentalité, habitant les quartiers politique de la ville et très éloignées de l'emploi**. Ces parcours ambitieux pourront s'étaler sur deux ans et intégreront une multiplicité d'outils (formation linguistique, acquisition de compétences clés via des formations, mises en situation professionnelle, élargissement de la palette des emplois proposés…).

Pour développer les solidarités de voisinage : la Ville favorise les projets

La Ville va **faciliter la mise en place d'actions de solidarité de voisinage dans 4 quartiers politique de la Ville, en s'appuyant sur des associations locales et sur un projet d'« accorderie »** dans le 19ème, échange de services entre voisins, qui bénéficiera en premier lieu à des familles monoparentales.

Les **solidarités de voisinage** peuvent en effet apporter des solutions concrètes et innovantes aux difficultés quotidiennes des familles monoparentales. Ces formes d'entraide de proximité passent par exemple par la garde d'enfants, l'aide à la recherche d'emplois, l'accompagnement dans les démarches administratives… et peut prendre une dimension intergénérationnelle, en particulier lorsque des personnes retraitées s'impliquent auprès de familles monoparentales.

La Ville de Paris étudie un renforcement de l'aide au logement qui bénéficie d'ores et déjà à 8800 familles monoparentales à Paris

La Ville de Paris consacre déjà un effort substantiel pour aider les familles monoparentales parisiennes à accéder à un logement, ainsi en 2010 :

- **35% de ces familles disposent d'un logement social** ;
- **près de 8 800 familles monoparentales sont aidées par la Ville pour faire face à leurs charges de loyers** grâce à **Paris logement familles monoparentales (PLFM), une aide unique en France créée dès 2001,** à laquelle la Ville a consacré **11 millions d'euros en 2010.**